

Le 11 août

Hotel de Ville de Mont-tremblant

Conseil d'administration

Étaient présents; Pierre Francoeur, Claudette Richer, Maurice Giroux, Jocelyne Béland, Lise Desrochers

1. Lise donne le résultat de son magasinage pour la fabrication d'une pancarte pour le terrain de l'association. Il est proposé par Claudette et appuyé par Maurice la production d'une pancarte en omégabond 24x30 au coût de 45\$ plus frais de montage à 20\$ avant taxes et, d'ajouter un poteau galvanisé pour l'installation au coût de 45\$ plus taxes.
2. Lise Informe le conseil de sa discussion avec le designer du site web de l'association Elle possède les codes administratifs qu'elle a d'ailleurs expédié à tous. Le consultant charge 45\$ par heure de formation si nous en avons besoin. Lise suggère l'achat d'une banque de 5 heures. Il est proposé par Pierre et appuyé par Maurice l'achat d'une banque d'heure pour la gestion du site web au coût de 45\$ l'heure plus taxes.
3. Jojo a fait des contacts avec une professionnelle de loi pour avoir une soumission pour un avis légal concernant le terrain de l'association. A suivre.
4. Préparation de la rencontre avec la ville dans quelques instants.

C'est ajouté à la rencontre Thérèse Barrette, Jean Desjardins et Serge Léonard

Résumé de la rencontre de la ville et de l'association, fait par le Président et diffusé sur le site web

Afin de discuter du contenu et de la mise en application du code d'éthique adopté lors de l'assemblée générale du 20 juin 2015, les membres de l'exécutif de l'Association des propriétaires du lac Duhamel, soit Mesdames Jocelyne Béland, Lise Desrochers et Claudette Richer ainsi que Messieurs Maurice Giroux et Pierre Francoeur ont rencontré le 11 août 2015 des représentants de la Ville de Mont-Tremblant, soit Madame Thérèse Barrette, conseillère municipale, Monsieur Serge Léonard, directeur du Service de l'environnement et Monsieur Jean Desjardins, directeur du Service de police.

Il a été convenu que seule l'Association des propriétaires du lac Duhamel (APLD) détermine son code d'éthique. L'APLD acheminera à monsieur

Léonard la résolution de l'assemblée générale de l'Association des propriétaires du lac Duhamel tenue le 20 juin 2015 quant à l'adoption du code d'éthique.

Il a été convenu que la pancarte municipale, retirée par monsieur Yannick Laporte, sera remise à l'entrée du terrain de l'Association jusqu'à la fin 2015. Une nouvelle pancarte métallique reflétant notre présent code d'éthique sera affichée au début 2016.

Il a été convenu qu'une référence au Code criminel canadien sera inscrite dans la section «Réglementation en vigueur » de la pancarte municipale 2016.

À la demande de l'ADPL, le directeur de la police communiquera à l'APLD la marche à suivre lorsqu'un propriétaire porte plainte en regard du code d'éthique et du Code criminel canadien. Ces deux marches à suivre vous seront communiquées personnellement et seront affichées sur le site de APLD.

À la demande de l'ADPL, les représentants de la Ville de Mont-Tremblant ont souscrit à participer à une séance d'information du Bureau de sécurité nautique de Transport Canada à tenir, dès que possible.

Les membres de l'exécutif de l'APLD poursuivent leurs actions pour améliorer la sécurité et l'environnement au lac Duhamel. Nous comptons sur votre collaboration pour y parvenir.

Pierre Francoeur

Président

Association des Propriétaires du Lac Duhamel